

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1901)
Heft: 18-20

Artikel: Concours de gravure sur bois
Autor: Le Grand Roy, H. / Dompmartin, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONCOURS DE GRAVURE SUR BOIS

La Section des Beaux-Arts de l'Institut National Genevois ouvre un concours ayant pour objet la *GRAVURE SUR BOIS*.

Les artistes, quelle que soit leur résidence, et les artistes étrangers établis en Suisse, sont admis à y prendre part.

Le Concours a pour but définitif la reproduction en gravure sur bois du projet de Diplôme de M. J. Simonet, récompensé en 1900.

En conséquence, les concurrents auront à reproduire en gravure sur bois, une partie détachée de ce Diplôme, laquelle, gravée devra mesurer $20 \frac{1}{2}$ cm. sur $9 \frac{1}{2}$.

Les concurrents devront soumettre au Jury le bois gravé, accompagné de deux épreuves tirées en noir sur Chine fort. Les papiers transparents seront exclus.

Les œuvres envoyées seront jugées par un Jury composé de 6 membres choisis parmi les artistes non concurrents habitant Genève. Les délibérations seront conduits par le Président de la Section des Beaux-Arts de l'Institut. Le Jury sera composé comme suit : 3 Jurés nommés par la Section et choisis parmi ses membres, et 3 nommés par les concurrents.

La Section des Beaux-Arts met à la disposition du Jury pour ce Concours, une somme de 275 francs.

Si le Jury estime qu'il y a lieu de délivrer un 1^{er} prix, la somme affectée à ce dernier ne pourra pas être inférieure à 150 francs.

L'artiste ayant obtenu un premier prix aura à exécuter le Diplôme complet. En conséquence, les concurrents devront s'engager par écrit à le graver pour la somme de 700 francs.

La partie gravée de ce Diplôme mesurera 48 cm. sur 35 cm. De ces Dimensions est à déduire un blanc de 48 cm. sur 8 cm. environ, réservé au texte typographique. La Section des Beaux-Arts prendra à sa charge, pour l'exécution du Diplôme complet, les frais du bois et du report photographique.

Pour le Concours, les planches gravées ne seront pas signées, mais porteront un signe ou une devise au dos du bois. Les épreuves porteront le même signe ou la même devise qui sera répété sur deux plis cachetés contenant :

Le premier, l'engagement écrit d'exécuter le Diplôme au cas où le Jury décernerait un 1^{er} prix.

Le deuxième, les noms des trois membres du Jury. Ce dernier devra porter sur l'enveloppe, la mention : *Bulletin de vote*.

A la suite de la décision du Jury, une Exposition publique de tous les envois aura lieu dans la Salle de l'Institut.

Les concurrents devront faire parvenir leurs travaux à l'adresse du Président de la Section des Beaux-Arts, au Bâtiment Eleitoral, Genève, au plus tard le 20 février 1902, à 6 heures du soir.

Les travaux primés deviendront la propriété de la Section. Les concurrents non primés devront faire retirer leurs travaux dans les huit jours qui suivront la clôture de l'Exposition.

Les concurrents pourront se procurer le programme auprès du concierge du Bâtiment Electoral.

Les documents nécessaires, c'est-à-dire la photographie du morceau à exécuter (*grandeur d'exécution*) ainsi que la reproduction en 18-24 dn Diplôme complet, seront remis ou envoyés aux concurrents qui en feront la demande, soit directement, soit par un intermédiaire, à Monsieur Frédéric Boissonnas, photographe, quai de la Poste, à Genève, contre la somme de 5 francs. Cette somme sera remboursée à tous ceux qui auront pris part au concours.

Le président de la Section des Beaux-Arts.

H. LE GRAND ROY

Le Secrétaire.

J. DOMPMARTIN

Liste des Sociétaires. -- Mitglieder-Verzeichniss.

Le Comité central prie les secrétaires des sections de contrôler l'exactitude des adresses et d'informer la Rédaction des erreurs qu'ils relèveront.

Le Comité central ne sera pas responsable des irrégularités postales provenant d'adresses fausses ou insuffisantes.

Das Centralkomitee ersucht die Sekretäre der Sektionen die Richtigkeit der Adressen prüfen zu wollen und etwaige Irrtümer der Redaktion mitzutheilen.

Das Centralkomitee lehnt jede Verantwortlichkeit für die durch unrichtige oder ungenügende Adressangaben entstehenden Unregelmässigkeiten ab.

Membres honoraires. — Ehrenmitglieder.

Ador, G., commissaire général de l'Exp. univ. Paris 1900, c. des Bastions, Genève.
Anker, Albert, peintre, Ins., Berne.
Duval, Etienne, peintre, Morillon, Genève.
Heaton, Clément, Neuchâtel.
Lachenal, Adrien, député, Genève.
Dr Stückelberg, peintre, Petersgraben, I., Bâle.

Membres honoraires passifs.

Crosnier, Jules, peintre, Ecole du Grütli, Genève.
Koch, architecte, Londres.
Loppé, G., peintre, 14, avenue du Trocadéro, Paris.
Martin, Alfred, peintre, Ecole des Arts industriels, Genève.
Mauchain, peintre, Grand-Quai, Genève.
Petua, peintre, Winterthour.

Pignolat, peintre, Musée Rath, Genève.
Piguet, Rodolphe, rue Nouvelle, Paris.
Ritter, Kaspar, peintre, professeur an der Kunstabademie, Karlsruhe.
Rittmeyer, E., peintre, à Liedolsheim, près Karlsruhe.
Sommer, J., peintre, Lucerne.
Strong, I., architecte, Vevey-la-Tour.
Vallet, Ed., peintre, Puits-St-Pierre, Genève.
Vernay, J., peintre, rue Victor Massé, 33, Paris.
Way, peintre, Lausanne.

Zünd, Robert, alter Hornerstrasse, Lucerne.

Membres actifs. — Aktivenmitglieder. Section de Bâle.

Président :
de Goumois, Wilhelm, peintre, Aeschenvorstadt, 37, Bâle.

Membres :

Breitenstein, peintre, à Binniugen, près Bâle.
Bürger, Fritz, peintre, Hirzbodenweg, 96, Bâle.
Châtelain, peintre, Leimenstrasse, Bâle.
Frey, Hans, sculpteur-médailleur, Riehen près Bâle.
Friedrich, Léonard, architecte, Steinberg, Bâle.
Garnjobst, Hans, peintre, rue Boissonade, 12, Paris.
Heer, Auguste, sculpteur, Bâle.
Herzig, Gottfried, St-Johannvorstadt, Bâle.
Hinderling, peintre, Tiersteinallee, 30, Bâle.
Höflinger, peintre, Blumenrain, Bâle.
Hollubetz, sculpteur, Gewerbeschule, Bâle.
Jauslin, K., peintre, Muttenz, Bâle-Campagne.